

## DÉLIBÉRATION n° 2025/005

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 janvier 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 08 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Rony BARTHE.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON et Philippe RAISON à Bernard PLANO.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

**OBJET** : Finances - Versement d'avances sur subventions à la société musicale et « aux mercredis du ski »

Deux associations demandent l'attribution d'une avance de subvention pour l'année 2025.

La règle pour cette attribution est que le conseil municipal peut attribuer au maximum 30 % du montant attribué l'année N-1

Il convient de délibérer pour les deux montants ci-dessous

ASSOCIATIONS	MONTANT 2024	MONTANT AVANCE 2025
Les mercredis du ski	6000 €	1800 €
Société musicale du plateau	44 500 €	13 350 €

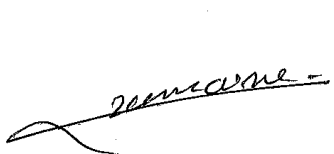
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

## DECIDE

➤ D'attribuer une avance de subvention pour l'année 2025 à la société musicale et « aux mercredis du ski »

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 22 janvier 2025